



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ DPC A MONDEVILLE
Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021**

La commission de suivi de site de la société DPC s'est réunie le vendredi 26 novembre 2021 à 9h30, à la préfecture du Calvados, sous la présidence de M. Jean-Philippe VENNIN, secrétaire général de la préfecture du Calvados.

Participaient à la réunion les membres suivants :

- Mme Isabelle FREBOURG, chef du bureau des risques technologiques accidentels du service risques de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) accompagné de M. Stephen MERIGOUT, représentant le chef de l'UBDCM-DREAL
- Commandant Pierre-Yves BOULBEN, représentant le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Calvados,
- Mme Delphine LEROY, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados (DDTM),
- Mme Sophie MANTECA, représentant le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie (ARS),
- M. Dominique MASSAT, adjoint au maire de Mondeville,
- Mme Ghislaine RIBALTA, conseillère municipale d'Hérouville Saint Clair, accompagnée de M. Vincent GENESLAY, directeur des services techniques,
- Mme Nadine LEFEVRE-PROKOP, représentant la communauté urbaine de Caen La Mer, accompagnée de M. Laurent TRUCHY, direction développement durable, transition énergétique et prévention des risques
- M. Patrick JEANNENEZ, conseiller départemental du canton de Caen 2,
- M. René MAFFEI, représentant le GRAPE,
- M. Thierry PIEDNOEL, représentant l'établissement infra circulation Normandie de la SNCF RESEAU,
- M. Philippe HUBERT, représentant le syndicat mixte des Ports de Normandie,
- M. Charles CHAINO, chef de secteur RNE, société TRAPIL,
- M. Julien FAGARD, représentant la société BOLLORE ENERGY,
- M. Pierre LOUISET, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen-Normandie,
- M. Etienne VINCENT, correspondant départemental "risques majeurs" à la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Calvados,
- M. Alexandre MONTIGNY, chef d'établissement, société DPC Mondeville
- Mme Gaëlle TRIPON, Coordinatrice HSE – ICPE, Raffinerie du Midi

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion dématérialisée du 30 novembre au 3 décembre 2020
2. Présentation du bilan 2020
3. Avancement de la mise en oeuvre des dispositions du PPRT
4. Evolution des dispositions réglementaires
5. Questions diverses

1 – approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS 2020

M. VENNIN rappelle que la réunion de 2020 s'est tenue sous format dématérialisé au vu des contraintes sanitaires. Il remercie les membres d'y avoir participé et les agents de la DCPAT d'avoir pu mener à bien ces travaux dans ce contexte particulier.

Mme LEFEVRE-PROKOP souligne la qualité et l'intérêt des échanges et des réponses reçues aux différentes questions posées par Caen-la-Mer.

Les membres n'ayant pas d'observations à formuler, le compte-rendu de la réunion de la CSS 2020 est soumis à l'approbation des membres présents et est approuvé à l'unanimité.

2 - présentation du bilan d'activités 2020

M. MONTIGNY présente le bilan de l'activité 2020 (présentation jointe en annexe).

M. JEANNENEZ informe les membres de la CSS qu'un travail collaboratif a été mené conjointement avec le SDIS pour élaborer un plan à 5 ans qui sera présenté devant le conseil communautaire de Caen-la-Mer le 29 novembre prochain ayant pour objectif la coordination des services de sauvegarde et de sécurité. Il précise, en réponse à Mme LEFEVRE-PROKOP, que des formations et des tests sont prévus avec le SDIS sur les communes limitrophes au site.

M. MAFFEI note qu'une information destinée à la population a été mise à disposition sur le site de DPC et s'interroge sur la cible retenue pour la distribution. Au regard de l'augmentation du nombre d'immeubles et du développement des activités sur la presqu'île, il aimerait savoir si les copropriétaires sont bien informés des risques.

M. MONTIGNY indique que les plaquettes d'information ont été déposées en mairie, charge aux mairies de les distribuer à chaque habitant.

Mme RIBALTA confirme que les plaquettes ont été déposées dans les boîtes aux lettres et relayées sur le site internet de la mairie d'Hérouville-Saint-Clair. Elle précise que les cartes de zonage sont établies en fonction du degré de risques et des prescriptions sont prévues. De plus les conseils syndicaux ont tous reçu la plaquette, charge à eux de les diffuser auprès des syndicats.

M. MASSA ajoute qu'un document sur les risques majeurs est actuellement distribué avec le bulletin municipal de Mondeville. Il observe que le sujet revient régulièrement dans les campagnes électorales. Les élus se doivent d'informer et de rassurer la population.

M. VENNIN assure que les servitudes du site industriel sont bien intégrées dans les documents d'urbanisme. Il souligne le sens de responsabilité des communes concernées. Le site SEVESO est bien intégré dans les gestions communales.

3 - Avancement de la mise en oeuvre des dispositions du PPRT

Mme LEROY présente la mise en oeuvre des dispositions du PPRT (annexée au présent compte-rendu)

Mme FREBOURG attire l'attention des membres sur deux évolutions de la partie législative du code de l'environnement qui concernent le PPRT :

- l'échéance limite, pour que les propriétaires de logements puissent bénéficier de l'accompagnement financier (de la société DPC et des collectivités concernées), pour réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs logements, prescrits par le PPRT, est repoussée au 1^{er} janvier 2024,
- cette aide financière, initialement destinée aux seules personnes physiques propriétaires de logements, s'adresse dorénavant également aux contribuables. Cet aménagement peut notamment s'adresser aux SCI propriétaires de logements soumis à travaux par le PPRT, qui rentrent dans cette dernière catégorie.

4 - Evolution des dispositions réglementaires

Mme FREBOURG indique que, pour prendre en compte les enseignements tirés du retour d'expérience de l'incendie survenu en 2019 sur les sites des sociétés Lubrizol et Normandie Logistique, plusieurs évolutions réglementaires sont survenues en septembre 2020 (2 décrets et 5 arrêtés ministériels) puis en septembre 2021 (2 arrêtés ministériels).

Ces textes renforcent significativement :

- les obligations des sites Seveso, notamment en ce qui concerne la teneur des POI (prélèvements environnementaux, remise en état de l'environnement en cas de sinistre, identification des principaux produits de décomposition en cas d'incendie...);
- les prescriptions relatives à la prévention des risques d'incendie et à la limitation de leurs conséquences, dans les stockages de liquides inflammables et combustibles ainsi que dans les entrepôts. Cela inclut l'interdiction progressive de certains types de récipients mobiles fusibles.

Les prescriptions sont opposables aux installations nouvelles à compter du 1er janvier 2021, mais aussi pour l'essentiel aux installations existantes, avec des délais de mise en conformité qui s'échelonnent jusqu'en 2026.

Mme FREBOURG indique l'attention portée par la DREAL sur la prise en compte de ces textes par les exploitants concernés et les actions menées, notamment en lien avec France Chimie et Logistique Seine Normandie, pour en faciliter l'appropriation.

Mme FREBOURG insiste sur la nécessité, afin que ces textes soient correctement appropriés par les exploitants, que la DREAL apporte son concours pour les rendre applicables.

5 - Questions diverses

M. VENNIN aimerait savoir si un exercice d'ampleur est programmé prochainement.

Le commandant BOULBEN indique que l'exercice prévu au dernier trimestre 2021 devrait pouvoir être réalisé en 2022 mais que le SDIS n'a pas encore à sa connaissance la confirmation. En tout état de cause il sera coordonné par le SIDPC. L'exercice devra prendre en compte l'articulation délicate entre le POI, le PPI et les plans communaux de sauvegarde. Une réunion préparatoire à cet exercice pourrait être envisagée avec les maires du secteur concerné afin de définir les bonnes pratiques attendues en terme de gestion de crise. La problématique des fumées d'incendie doit être intégrée dans les plans communaux de sauvegarde. En effet, il cite comme exemple le dernier incendie important sur l'agglomération à Verson qui a démontré les difficultés pour traiter les problématiques liées aux fumées de l'incendie à une heure de sortie de bureaux.

Le commandant BOULBEN tient à souligner les bons échanges réguliers entre le groupement de la prévision des risques du SDIS et DPC depuis 2020. Des déplacements ont été effectués sur le site en 2020 et 2021. La doctrine du SDIS en matière de feux de produits inflammables a été mise à jour cette année et un exercice a eu lieu sur le site avec la chaîne de commandement opérationnel. Le groupe LIF (feu de liquides inflammables) du SDIS a été engagé sur cette manœuvre. Un déplacement sur site avec les services de la DREAL a eu lieu également le 2 juin 2021.

Le plan d'établissement répertorié du SDIS a été mis à jour au premier trimestre 2021. Il s'agit d'un plan prévisionnel destiné aux sapeurs-pompiers permettant une appropriation rapide de l'établissement par les secours. Cette anticipation permet aux intervenants une prise en compte de toutes les dispositions tactiques et techniques en amont des interventions par une meilleure connaissance des infrastructures et des éléments de défense extérieure contre l'incendie.

Le commandant BOULBEN informe les membres de la CSS qu'un projet d'implantation d'une plateforme d'aspiration est actuellement en cours d'étude sur le site et que des échanges ont eu lieu avec la communauté urbaine Caen La Mer, Ports de Normandie et DPC.

M. MONTIGNY indique que l'accès à cette plateforme a reçu l'accord de Caen la Mer et Ports de Normandie.

Le commandant BOULBEN ajoute que des contacts sont actuellement pris avec ATMO Normandie pour augmenter les capacités de prélèvements dans l'air ambiant en cas d'incendie avec une mise à disposition dans les véhicules spécialisés en risque chimique du SDIS de canistaires. Une convention est actuellement à l'étude à l'instar des départements 76 et 27. Il demeure des difficultés de rapidité d'interprétation des analyses de ces prélèvements.

Mme FREBOURG confirme que même si ces canistaires ne conviennent pas pour toutes les substances, en disposer constitue néanmoins un progrès pour apprécier l'incidence d'un incendie important sur la qualité de l'air. La démarche doit être poursuivie.

M. JEANNENEZ indique que le laboratoire LABEO intervient sur cette problématique. Il suggère que cette démarche soit également l'occasion de faire un exercice du plan de sauvegarde.

En tant que maire adjoint de Colombelles, Mme LEFEVRE-PROKOP partage cet avis dans la mesure où les plans de sauvegarde sont actuellement mis à jour.

M. VINCENT, suite à des difficultés techniques, n'a pas pu prendre la parole lors des questions diverses portant sur le projet d'exercice à venir. Il souhaite être informé de la suite donnée à ce projet sur le site DPC. Cette information lui permettra de voir s'il est possible d'impliquer les établissements scolaires du périmètre concerné par cet exercice en mettant en place le protocole PPMS Risques Majeurs.

M. BOULBEN, à qui la question a été relayée, répond que cela sera étudié avec le SIDPC en fonction du scénario retenu en 2022. Il estime effectivement que, si un plan communal de sauvegarde est activé, les établissements scolaires de la dite commune devront être impliqués et pourront mettre en œuvre leur PPMS.

M. MAFFEI demande si le déménagement de l'activité de DPC en dehors de la ville est abandonné.

Mme FREBOURG indique que le coût très important d'un tel déplacement dépassait largement les possibilités réglementaires de l'envisager dans le cadre du PPRT. Par ailleurs, elle précise que, jusqu'à présent, il n'a pas non plus été mis en évidence que le dépôt d'hydrocarbures de la société DPC présentait des risques inacceptables vis-à-vis de son environnement remettant en question le maintien du dépôt sur son emplacement actuel.

M. VENNIN note que les investissements permanents de DPC s'inscrivent dans une logique de fonctionnement sur place.

M. VENNIN souhaite que l'exercice puisse être programmé en début d'année 2022. Il se félicite de la démarche d'amélioration des processus. Le risque est identifié, les process opérationnels sont mis en place par l'exploitant et suivis par tous les acteurs pour assurer la cohabitation de ce site industriel au cœur de la ville.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Philippe VENNIN



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer du Calvados
Service Urbanisme et Risques**



**D P C
Mondeville**

**Plan de Prévention des Risques
Technologiques (PPRT)**

**Commission de Suivi de Site du 26 novembre
2021**

Mise en œuvre des dispositions du PPRT

1. Cadre réglementaire

Depuis 1950, la société Dépôts de pétrole côtiers (DPC) exploite à Mondeville un dépôt d'hydrocarbures de 63 000 m³ approvisionné par pipeline TRAPIL en essence, gasoil et en fioul domestique. Cet établissement est classé «Seveso seuil haut».

À ce titre, le dispositif législatif et réglementaire français prévoit pour ce type d'établissement :

- la maîtrise des risques à la source par l'exploitant ;

- la maîtrise et la gestion des secours via :

* le plan d'opération interne (POI), élaboré par l'exploitant à l'origine des risques, pour contenir à l'intérieur de son site les effets des phénomènes dangereux susceptibles de s'y produire ;

* le plan particulier d'intervention (PPI), établi par le préfet (SIDPC), pour organiser les secours à l'extérieur du site au cas où le POI ne pourrait maintenir à l'intérieur du site tous les effets d'un sinistre ;

- la réduction de l'exposition aux risques des personnes via la mise en œuvre d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), établi par le Préfet (DREAL et DDTM) et approuvé le 14 avril 2015.

Ce PPRT prévoit notamment la mise en œuvre de mesures concernant le bâti existant, les usages et la maîtrise de l'urbanisation future.

2. Mesures foncières



Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service Urbanisme et Risques

5

23/11/2021

2. Mesures foncières

Délai : 14/08/2022

Droit de délaissement : 8 secteurs identifiés en zone rouge

- Propriétaires concernés informés en réunion du 19/10/2017 puis par courrier du 22/12/2017.
- Courrier de rappel adressé aux propriétaires le 19/02/2020

2 demandes de délaissement :

* Secteur De06 [bâtiment d'activité n° 31 (PN)] : acquisition faite par CLM – transfert de propriété réalisé le 11/09/2020 – et **démolition faite en juillet 2021 (cf photos)**

* Secteurs De01, De02 et De03 (SCI du Colisée) : mise en demeure du 16/07/20 auprès de CLM concernant l'immeuble sis 161-163 cours Caffarelli qui accueille **8 logements d'urgence**.

> Nombreux échanges entre CLM, la DDTM et la DDETS, le propriétaire et son actuel locataire (SCI Laborie) sur le devenir des 8 logements et afin que CLM puisse acquérir le bâtiment libre de droit en vue de sa démolition.

> Procédure d'acquisition amiable non aboutie à ce stade, le montant des indemnités demandées par le propriétaire étant bien supérieur à celui estimé par France Domaines.

> Une ultime proposition financière devrait être faite d'ici à fin 2021 par CLM qui, en cas d'échec, devra saisir le juge de l'expropriation en vue d'une ordonnance de transfert de propriété fixant le prix dudit transfert.

Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service Urbanisme et Risques

6

23/11/2021

3. Travaux de réduction de la vulnérabilité

Mondeville



Herouville Saint-Clair



Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service Urbanisme et Risques

7

23/11/2021

3. Travaux de réduction de la vulnérabilité a. Dispositif d'accompagnement

(personnes physiques et contribuables propriétaires de logements selon L.515-19 du CE modifié par la loi n° 2021-1104 du 22/08/2021)

Délai : reporté du 15/04/2023 au **01/01/2024** selon la loi n°2020-1721 du 29/12/2020 venue modifier le L.515-16-2 du CE

Dispositif de communication auprès des propriétaires d'une vingtaine de logements :

- 19/10/2017 : réunion d'information des propriétaires
- Janvier 2018 : information des propriétaires par courrier

3 propriétaires de logements pouvant bénéficier du dispositif d'accompagnement, dont 1 SCI

- Août 2017 : Notification du marché à bons de commande entre l'État et l'opérateur INHARI/CDHAT
- Mai 2018 : rappel des obligations de travaux, des aides et de l'accompagnement existant auprès des propriétaires
- **Convention de financement signée le 7/11/2018** (collectivités, DPC) + crédit d'impôt
- Mai 2019 : Courrier de relance aux propriétaires concernés (rappel de l'accompagnement gratuit, information sur la convention de financement et sur les conséquences de la non réalisation des travaux)
- 1 sollicitation à ce stade (propriétaires à Mondeville) mais difficultés pour avancer le crédit d'impôt - Diagnostic du logement finalisé et envoyé aux propriétaires le 07/10/21 (en attente d'un accord sur la réalisation des travaux).
- Sur Hérrouville St Clair, contacts avec la Mairie d'Hérrouville Saint-Clair et les propriétaires mais à ce jour, le local est toujours un atelier **donc non éligible** pour ces travaux (cf INHARI).

Activités

- PPRT ne peut pas imposer de travaux aux propriétaires de bâtiments d'activité. Le code du travail s'applique aux propriétaires et aux gestionnaires. Pas de délai spécifique.
- Mai 2019 : courrier aux propriétaires de bâtiments (rappel des niveaux d'aléas, recommandations liées au PPRT à défaut de prescriptions, obligation d'informer les locataires, adresses de sites/guides d'information sur les mesures organisationnelles, de protection et travaux à envisager)
- 19 Février 2020 : courrier aux propriétaires de bâtiments pour rappeler les obligations selon les zones où se situent leurs biens (info des locataires, travaux de réduction de la vulnérabilité, info des nouveaux propriétaires sur leurs obligations en cas de vente, ...)

4. Signalisation mode doux

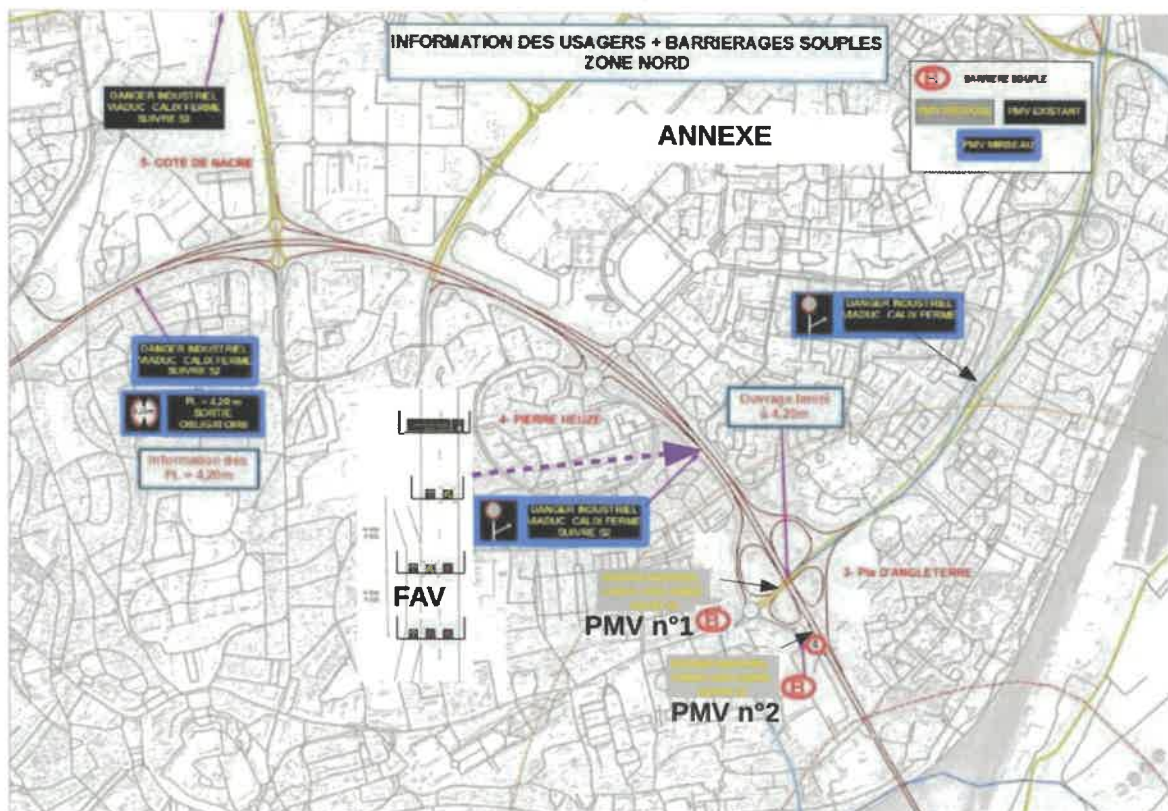
- **Délai** : 14/04/2016
- Signalisation à destination des usagers des infrastructures de mode doux en entrée/sortie de la zone rouge clair sur l'existence du risque technologique et sur l'attitude à adopter et les replis possibles en cas d'alerte → Panneaux d'information mis en place conformément aux prescriptions et financés par DPC

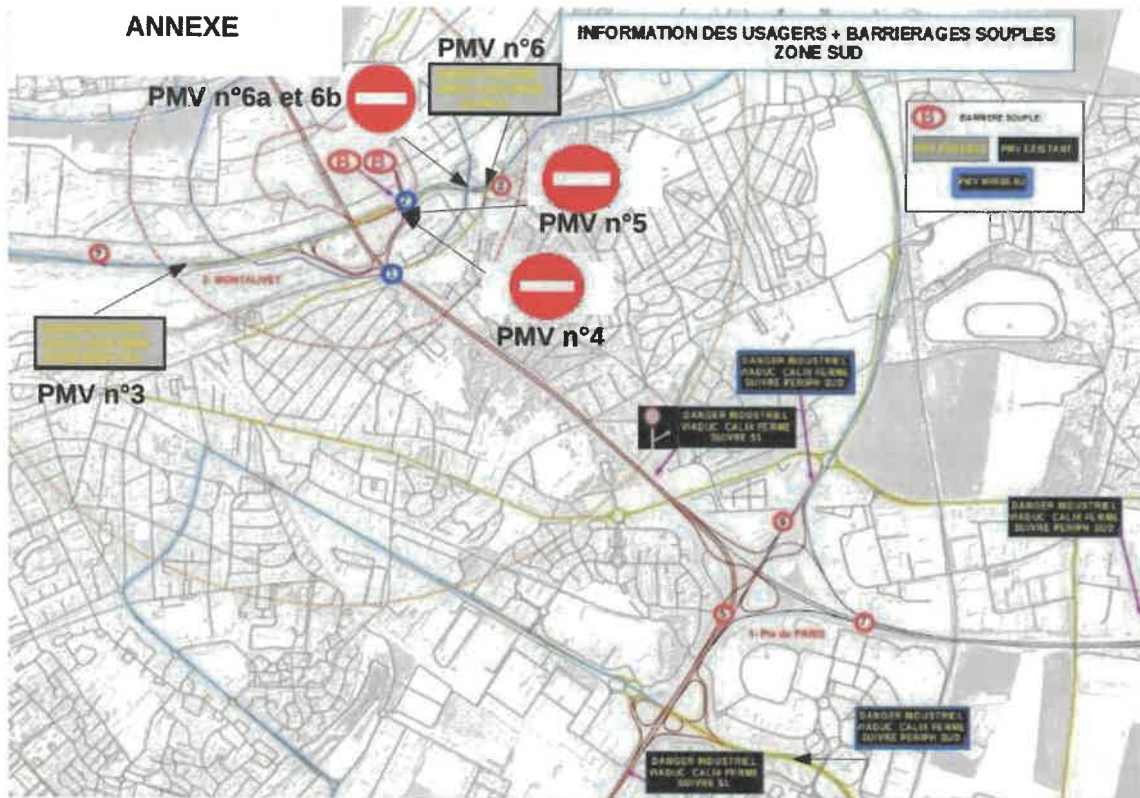


5. Interdiction d'accès au périmètre d'exposition aux risques en cas d'alerte

Délai : 14/04/2018

- Mise en place par les gestionnaires d'infrastructures des mesures organisationnelles appropriées
- A l'issue d'une étude confiée au CEREMA pour disposer de solutions techniques adaptées, le COPIL du 6/10/2017 décide d'orienter les études et les travaux vers un scénario consistant à :
 - 1) mettre en place des barrières souples de part et d'autre du viaduc de Calix et sur les échangeurs associés
 - 2) informer les usagers par des PMV implantés sur les bretelles des échangeurs n°2 (rives de l'Orne) et n°3 (porte d'Angleterre) et sur le cours Montalivet
 - 3) compléter les équipements dynamiques du BP par des feux d'affectation de voies entre les échangeurs de la PH et de la PA
- Les travaux 2) et 3) estimés à 240 000€ sont financés par DPC, le reste étant financé par l'État. La convention de financement est signée le 07/05/2019.
- Pose des barrières souples effectuée au printemps 2020
- **Implantation des PMV terminés à l'été 2021** : tous les panneaux sont en fonctionnement,
- **Feux d'affectation de voies mis en place dans le cadre des travaux de sécurisation du BP et mis en service au mieux courant 2023.**





6. Interdiction de stationnement

- Interdiction de stationnement des caravanes et des mobil-homes dans l'emprise de la voie routière et de leurs dépendances dans la zone rouge clair
- **Délai** : 14/04/2018
- Panneaux d'information et d'interdiction mis en place
- Arrêté du 06/02/2019 pris par la commune d'Hérouville Saint Clair
- Arrêté du 20/01/2020 pris par la commune de Mondeville



- Interdiction de stationnement des véhicules de transport de matières dangereuses à l'exception de ceux dont la destination ou la provenance est à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, sur les aires existantes à la date d'approbation du PPRT et dédiées à cet usage
- **Délai** : dès approbation du PPRT dans le périmètre d'exposition aux risques
- Arrêté du 06/02/2019 pris par la commune d'Hérouville Saint Clair
- Arrêté du 20/01/2020 pris par la commune de Mondeville

7. Affichage dans les bâtiments d'activités et les ERP

- **Délai** : dès approbation du PPRT dans le périmètre d'exposition aux risques
- Affichage simple indiquant la conduite à tenir en cas d'alerte
- Nécessite une actualisation des ERP présents dans la zone en lien avec la mairie de Mondeville et le SDIS - Une information sera faite sur la base de l'actualisation de la plaquette d'information
- A la demande des collectivités locales, des affiches doivent être réalisées pour les ERP voisins du site. Action à finaliser

8. Plaquette d'information



- **Constat** : pas d'actualisation ni diffusion depuis au moins 3 ans
- Réunion opérationnelle le 10/01/2020 : Toilettage de la plaquette et de l'affiche en cours par le gérant
- Périmètre de diffusion confirmé par les communes (PPI)
- Validation du nouveau projet faite auprès de l'exploitant
- Réunion du 25/01/2021 organisée par DPC en présence des communes concernées et du SIDPC : **dépôt des plaquettes imprimées en mairies fin janvier 2021** avec envoi d'une version PDF aux mairies pour une publication en ligne, sur le site des communes.
- **Les mairies se sont coordonnées pour une publication simultanée de la plaquette sur leurs sites Internet respectifs à la mi-février 2021.**

9. Dispositif de protection pour les activités sans fréquentation humaine permanente

- Les exploitants en zone rouge doivent mettre en place des dispositions permettant aux personnes présentes ponctuellement de se protéger face aux risques encourus
- Liste des concessions obtenue auprès de la DREAL et envoi le 04/02/2021 d'un courrier d'information sur les dispositions du PPRT (mesures de protection du personnel à prendre lorsqu'il est amené à intervenir ponctuellement dans le périmètre) + transmission de la plaquette

10. Annexion aux documents d'urbanisme

Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service Urbanisme et Risques

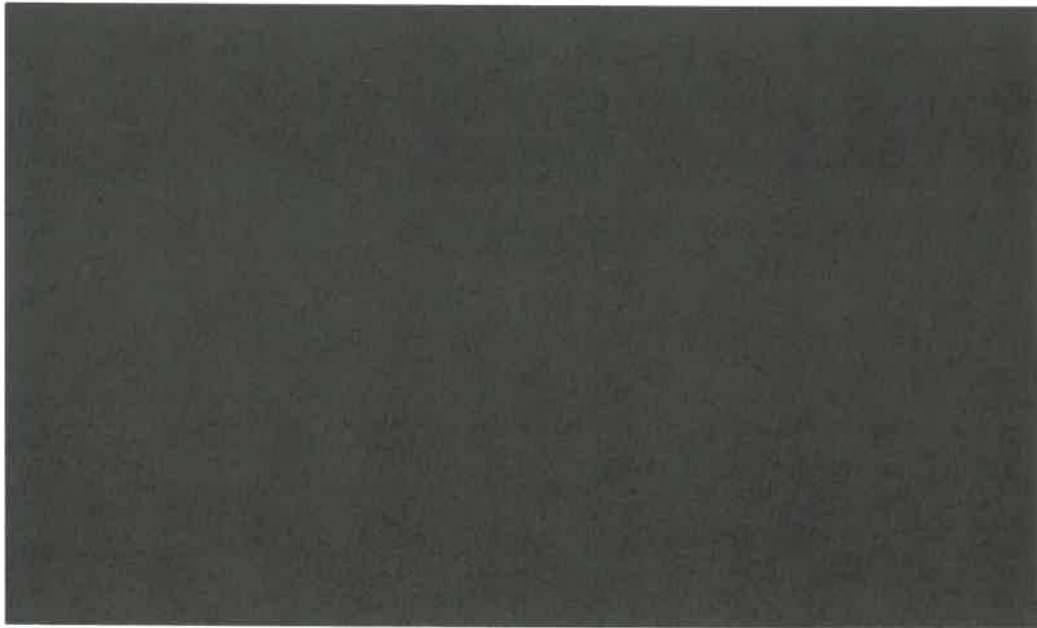
25

23/11/2021

- Délai : 14/04/2016
- PLU de Mondeville : PPRT annexé le 7/12/2016
- PLU d'Hérouville-Saint-Clair : annexé le 29/12/2016

Merci pour votre attention.

Bilan Système de Gestion de la Sécurité (SGS) année 2020



La présentation suivante ayant vocation à être communiquée à la suite de la CSS du 26/11/2021, celle-ci a été expurgée des données sensibles conformément à l'Instruction du Gouvernement du 06/11/2017 relative à la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.



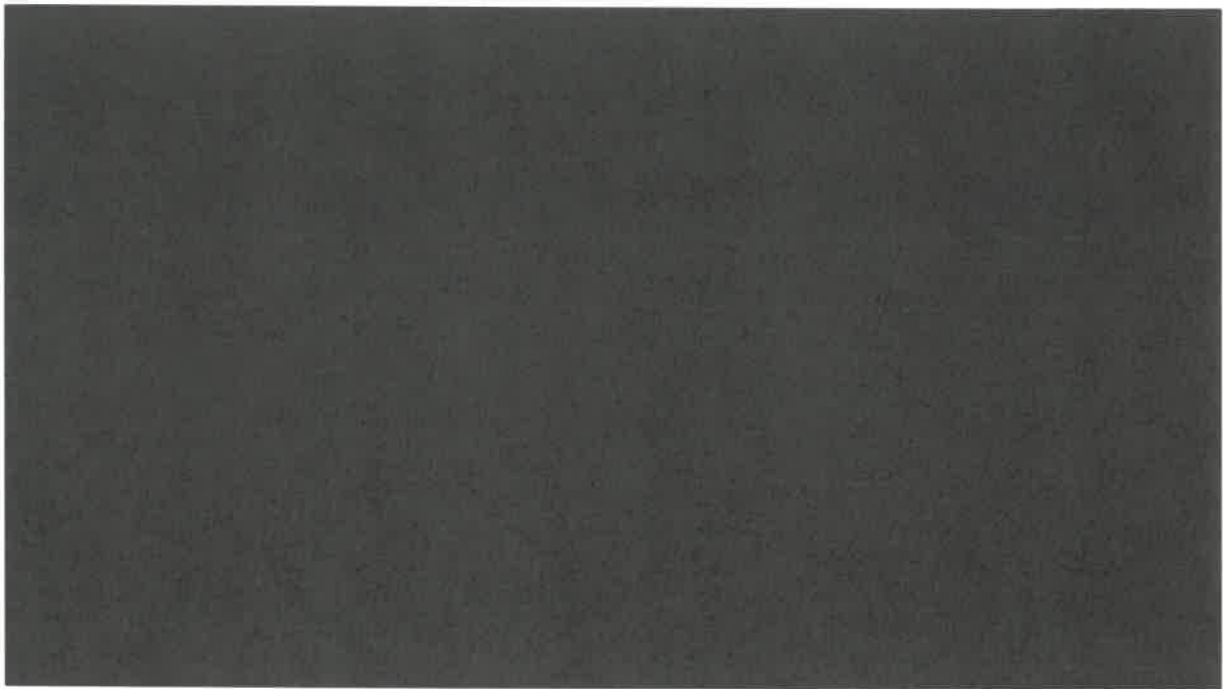
Donnée expurgée

- Les activités du dépôt
- Les travaux engagés pour la Prévention des Risques
- Le **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**
 - Les actions de formation
 - Les contrôles et vérifications
 - Les exercices
- Retour sur les évènements
- Programme de réduction des risques



- Capacités du dépôt :
 - Stockage [REDACTED] m³
 - Stockage [REDACTED] m³
 - Stockage [REDACTED] m³
- Sorties annuelles :
 - Réalisées en 2020 [REDACTED] m³ [REDACTED]
 - Prévision 2021 (hors Covid) [REDACTED] m³ [REDACTED]
 - [REDACTED]
- Nombre moyen de camions par jour : 135





Poste	Coût en k€
<u>Sur les réservoirs et les cuvettes</u>	
Réfection caniveau Dépôt 1 et 2	████████
Opération décennale du réservoir B	████████
Inspection quinquennale du bac V	████████
Réfection peinture des bacs A, B, D, G, K	████████
Remplacement mur compartiment cuvette 2	████████



Poste	Coût en k€
<u>Autres</u>	
Remplacement cellules HT Dépôt 1	████████
Réfection marquage au sol	████████
Traitement situations à risques	████████
Amélioration de cheminements piétons	████████
TOTAL	████████



- Les actions de formation
 - 11 sessions de formation dans le domaine de la sécurité ont été organisées en 2020 pour un effectif de 10 personnes :
 - Exercices sur feux réels Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières (GESIP)
 - Sauveteurs Secouristes du Travail
 - Habilitation électrique
 - Vérification de chantier

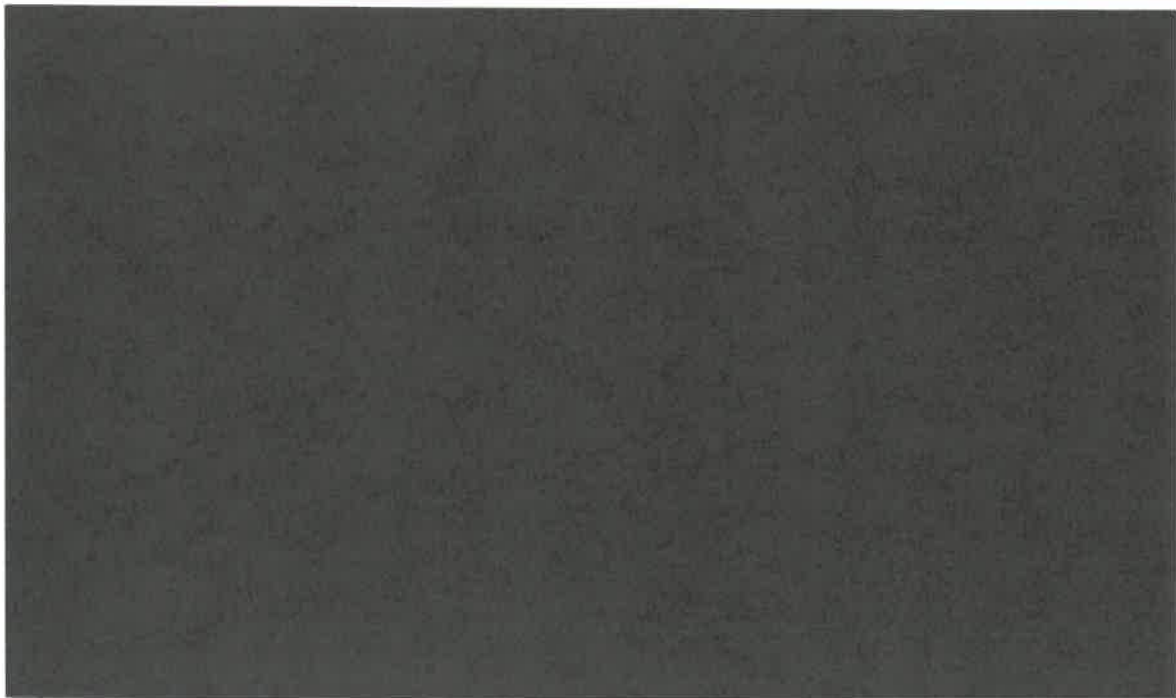
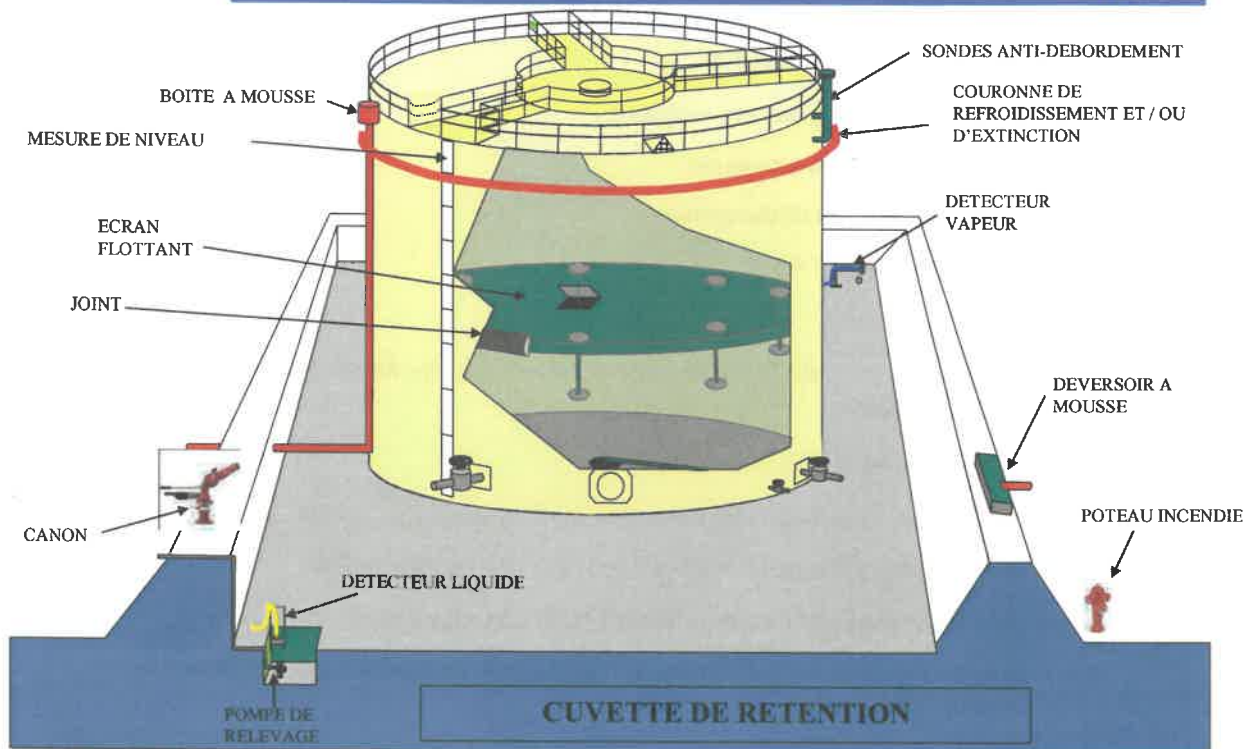


- Les contrôles et vérifications
 - 154 visites de sécurité ont été réalisées :
 - pour les entreprises extérieures
 - pour les opérations de chargement
 - pour les opérateurs dépôt
 - 100% du programme de contrôle et de maintenance des **Mesures de Maîtrise des Risques (MMR)** a été réalisé
 - Les inspections et audits :
 - Interne **ADR / TMD** (Accord for **D**angerous goods by Road) janvier 2021
 - Interne Qualité et Environnement (ISO 9001 et 14001) décembre 2020
 - Interne **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** décembre 2020
 - Direction **Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** le 16 Octobre 2020



- Les exercices sur l'année 2020:
 - 11 exercices type **Plan Opération Interne** :
 - Aspect humain : réactivité, tactique d'approche, connaissance des équipements, priorités et choix techniques
 - Aspect matériel : bon fonctionnement
 - Participation des Sapeurs Pompiers, personnels d'Entreprises Extérieures, des chauffeurs et de TRAPIL
 - 4 contrôles inopinés de la société de surveillance
 - 2 contrôles inopinés de l'astreinte dépôt
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - 2 Réunions avec les sociétés de Transports





3 évènements de gravité faible (niveau 1) :

Date	Description	Actions
Juin 2020	Chute d'objet lourd (tuyau) sur le pied d'un opérateur.	<u>Immédiate :</u> - Arrêt de transfert des tuyauteries et réunion d'équipe pour analyse les circonstances de la chute. - Limitation de l'utilisation du chariot au port de charge adapté à l'outils (Evolution des fascicules HSEQ) - Consigne élaborée concernant l'analyse de risques avant la mise en œuvre d'opérations non courantes.



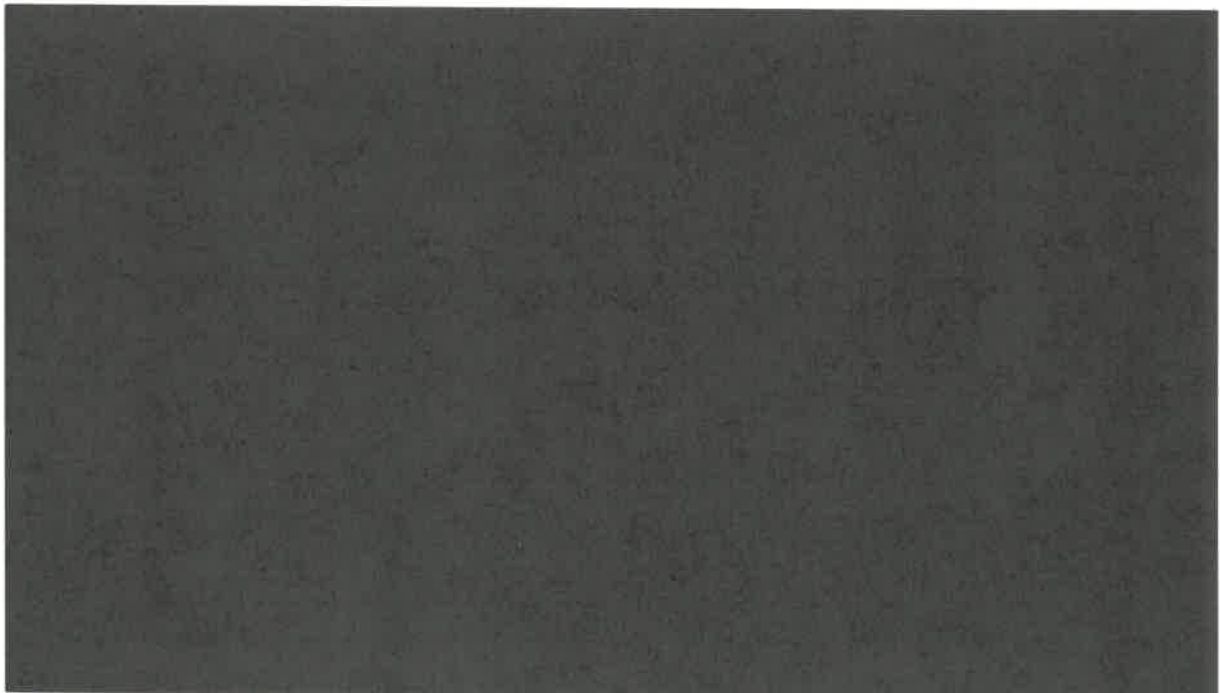
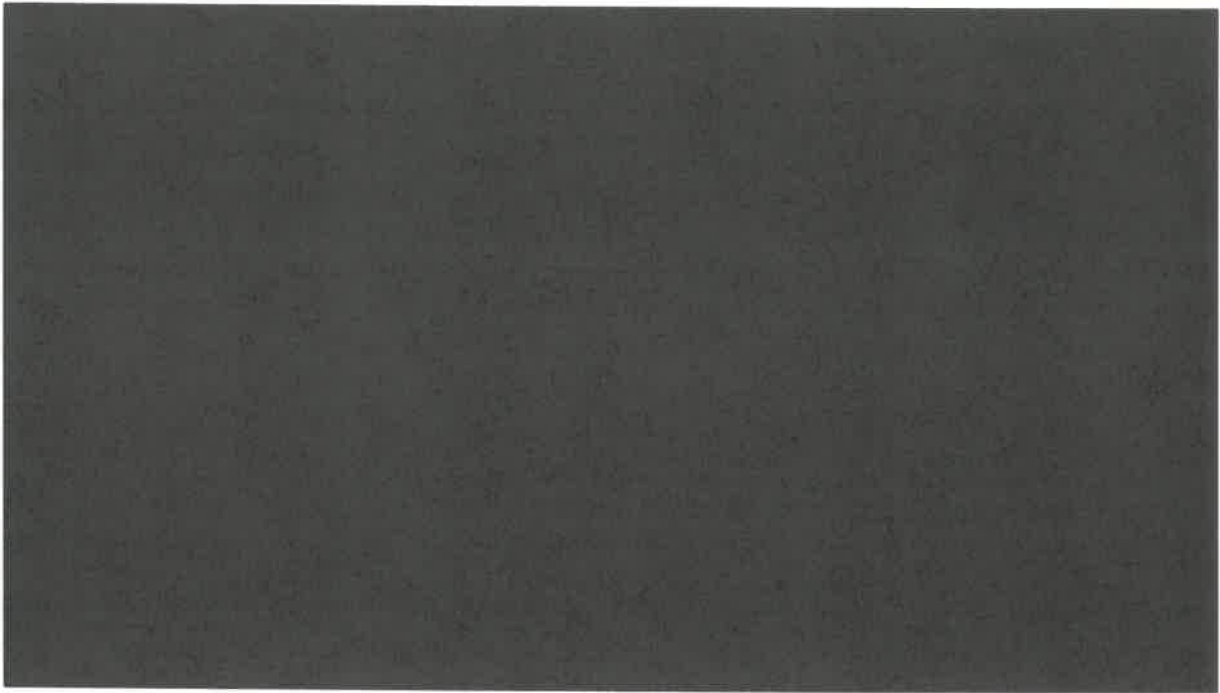
13

3 évènements de gravité faible (niveau 1) –suite- :

Date	Description	Actions
Novembre 2020	Incident Mousse dans l'Orne (alerte Twitter)	<u>Immédiate :</u> - Appel de la DO et HSE pour informer la situation actuelle. - Préfecture informée par la DREAL - Contrôle absence de rejets dans l'Orne et vérification du décanteur - Réponse faite à Caen la Mer avec en copie DREAL + DO



14



Poste	Coût en k€
<u>Sur les réservoirs et les cuvettes</u>	
Opération décennale du réservoir C	■
Opération décennale du réservoir L	■
Réfection peinture bac S, T	■
Inspection quinquennale du bac V	■



Poste	Coût en k€
<u>Autres</u>	
Remplacement système de démarrage de pompe	■
Réfection marquage au sol	■
Traitement des situations à risques	■
Bras ■ (2ème bras de chargement)	■
Amélioration de cheminements piétons	■
TOTAL	■



